

Commune de CLERES (Seine-Maritime)
Conseil Municipal

COMPTE RENDU du 29 Février 2016 à 20h00

	Présents	Absents	Absents excusés	Pouvoirs
Mme Nathalie THIERRY	X			
M. Jean-Jacques DEHAIS	X			
M. Yves VAUTIER			X	Jean-Jacques DEHAIS
Mme Françoise VAUTIER	X			
Mme Sophie CLAIR			X	
M. Gérard DUJARDIN	X			
Mme Dominique HAVET			X	Françoise VAUTIER
M. Pierre LOZOUET	X			
Mme Armelle DUBEC	X			
M. Éric LESOBRE	X			
Mme Sandrine BOINET-TOURMENTE			X	Nathalie THIERRY
M. Xavier LEVASSEUR	X			
Mme Valérie BASLEY	X			
M. Emmanuel MOREL	X			
Mme Chantal DUJARDIN	X			

Convocation du 19 février 2016

Secrétaire de séance : Madame Valérie BASLEY

Approbation du compte rendu du 14 décembre 2015 : à l'unanimité

Madame Le Maire propose aux élus d'ajouter à l'ordre du jour, le coût des pénalités pour retard à la garderie. Cette proposition est acceptée à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal présents ou représentés :

1) Demande de subvention pour la Fête de la jonquille

Cette année nous fêterons la 23^{ème} édition du « Marché de printemps – Fête de la Jonquille » le dimanche 20 mars.

Pour organiser cette manifestation, l'Office du Tourisme de Clères a besoin de subventions. A ce titre il sollicite la commune de Clères pour un montant de 500 € (même montant qu'en 2015). Un budget prévisionnel de cette manifestation a été adressé en mairie.

Madame Le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur cette subvention.

Après délibération, le Conseil Municipal vote cette subvention:

- 13 voix POUR
- 1 voix ABSTENTION de Madame Le Maire

Après délibération, les membres du Conseil Municipal, à la majorité, autorisent Madame Le Maire à verser la somme de 500,00 € à l'Office du Tourisme pour subventionner la Fête de la Jonquille.

2) Demande de subventions au titre de la Réserve Parlementaire

Afin de pouvoir déposer un dossier de subventions au titre de la Réserve Parlementaire, Madame Le Maire demande aux élus de solliciter :

- La Députée, Madame Dominique CHAUVEL afin d'obtenir une subvention pour la rénovation de l'école maternelle
- Le Sénateur, Monsieur Charles REVET afin d'obtenir une subvention pour la construction de l'école élémentaire et du restaurant scolaire.

Madame Le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à déposer des dossiers pour obtenir des subventions au titre de la Réserve Parlementaire pour la construction du groupe scolaire et la réhabilitation de l'école maternelle.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, autorisent Madame Le Maire à déposer les dossiers de demande de subvention auprès du Sénateur Charles REVET et la Députée Dominique CHAUVEL pour la construction du groupe scolaire et la réhabilitation de l'école maternelle ou près d'un autre parlementaire si nécessaire.

3) Demande de subventions à La Région

Madame Le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Région pour la réhabilitation de l'école maternelle.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, autorisent Madame Le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Région pour la réhabilitation énergétique de l'école maternelle.

4) Subvention DETR

Afin de pouvoir déposer un dossier de subventions attribuées au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) auprès de la Préfecture de Seine Maritime. Madame Le Maire demande l'autorisation aux élus de solliciter les subventions nécessaires auprès de la Préfecture, pour le projet de réfection de la voûte en plâtre de la Chapelle du Tôt.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, autorisent Madame Le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Préfecture au titre de la DETR pour la réfection de la voûte en plâtre de la Chapelle du Tôt.

5) Subvention d'Etat – Fonds de soutien à l'investissement public

Suite à la circulaire du Premier Ministre du 15 janvier 2016, l'Etat va débloquer des fonds pour le soutien à l'investissement public.

Madame Le Maire demande l'autorisation aux élus, de déposer un dossier de demande de subvention au titre du fonds de soutien à l'investissement public auprès de la Préfecture de Seine Maritime, pour la construction d'une école élémentaire et la réhabilitation de l'école maternelle.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, autorisent Madame Le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Préfecture au titre du fonds de soutien à l'investissement public pour la construction d'une école élémentaire et la réhabilitation de l'école maternelle.

6) Attribution des marchés pour groupe scolaire

Le vendredi 22 janvier l'ouverture des plis suite à l'Appel d'Offres pour les travaux de réhabilitation et d'extension groupe scolaire a eu lieu en Mairie. 75 plis ont été reçus pour les 10 lots proposés.

Madame Le Maire demande aux élus l'autorisation de signer les documents concernant cet appel d'offres suite aux décisions qui seront prises par la Commission d'Appel d'Offres.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, autorisent Madame Le Maire à signer les documents concernant l'appel d'offres, pour la construction d'une école élémentaire et la réhabilitation de l'école maternelle.

7) Convention d'attribution de badges

Madame Le Maire propose de rédiger une convention avec l'association du « Tennis Club » pour la délivrance de badges d'accès à la salle de sport du Quai des Sports pour l'utilisation des terrains de tennis le week-end.

Madame Le Maire donne lecture aux élus de la proposition de convention et leur demande de se prononcer sur cette dernière.

Les membres du Conseil Municipal ne sont pas favorables à la délivrance de badges supplémentaires pour l'accès au Quai des Sports.

Les membres du bureau du club de tennis seront rencontrés prochainement pour évoquer ce sujet.

8) Indemnités de fonction du Maire

En application de l'article 3 de la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015, à compter du 1^{er} janvier 2016, le maire souhaitant conserver son indemnité à un taux inférieur au plafond autorisé, une délibération est nécessaire pour acter la volonté du maire de déroger à la loi.

Madame Le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de délibérer comme exigé par la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015.

Indemnités brutes de fonction du Maire

Année	Taux	Montant
2015	41.50%	1 577.61 €
2016	42.50%	1 615.62 €

Après délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, acceptent de porter à 42,50 % l'indemnité de fonction de Madame Le Maire avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2016.

9) Pénalités pour retard à la garderie

Par délibération du 1^{er} septembre 2014, les pénalités pour tout retard non justifié à la garderie, après 18h30 a été fixé à 2,00 €.

Madame Le Maire demande aux élus de revoir le montant de cette pénalité et de la fixer à 10,00 €.

Après délibération, le Conseil Municipal vote pour la pénalité de garderie à 10,00 € :

- 13 voix POUR
- 1 voix CONTRE

Le coût de la pénalité de garderie, est fixé à 10,00 € à la majorité des membres du Conseil Municipal. Cette mesure sera applicable à partir du 1^{er} avril 2016.

Levée de séance à 21h00